



MEDIATIONSOPHILEX

MÉDIATION

Aller en médiation est-il un signe de faiblesse?

Bien des gens craignent que le recours à la médiation soit interprété comme un signe que leur dossier comporte certaines faiblesses ou qu'ils sont prêts à faire des concessions majeures. Cette crainte se comprend et elle était particulièrement présente il y a 15 ans lorsque ce processus était méconnu. L'implantation et l'institutionnalisation de la médiation dans toutes les cultures juridiques occidentales depuis les années 90 montrent qu'elle est maintenant considérée, tant par les gouvernements que par les tribunaux, les Barreaux et de nombreux organismes, comme un mode de résolution des litiges sophistiqué et avantageux qui s'ajoute aux modes existants d'accès à la justice.

Il est vrai que tout règlement négocié entraîne des concessions ou des compromis. Toutefois, ces derniers ne se feront que si l'exercice complet fait en médiation convainc et satisfait les parties qu'elles ont intérêt à les faire. **C'est le processus qui amène les gens à faire des concessions et non la volonté de faire des concessions qui amène les gens vers le processus.** Dans ce contexte, les concessions ne constituent pas un abandon, mais bien des solutions intelligentes et satisfaisantes de régler un conflit.